



**Commune de
Bursinel**

PRÉAVIS MUNICIPAL No 11 – 2024

Point à l'ordre du jour du Conseil Général du 5 décembre 2024

**Commission des Finances
Commission Epuration**

Délégué Municipal : Eric George

Objet : Demande de crédit de CHF 82'300.- TTC pour le chemisage du collecteur EC situé sur le domaine de l'Oujonnet - Parcelle n°150 à Bursinel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de l'entretien de son réseau d'assainissement, la Commune de Bursinel entreprend régulièrement des campagnes de curage et d'inspection caméra sur les collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU).

Une inspection caméra a été réalisée en mai 2023 sur le collecteur EC situé sur la parcelle n°150 du domaine de l'Oujonnet. Ce contrôle a été effectué entre le regard EC n°1351 jusqu'à son exutoire dans le cours d'eau selon le plan de situation en annexe.

La canalisation présente des fissures importantes, éclats ou parties de paroi manquante ainsi que des racines importantes pouvant affecter l'écoulement hydraulique et, en cas de manque d'entretien, un effondrement de la canalisation.

Au vu des profondeurs importantes de ce collecteur et de son passage sous le hangar existant, une intervention par la mise en place d'une gaine est conseillée.

Toutefois, une nouvelle inspection devra être réalisée avant travaux afin de voir l'évolution des dégradations. En cas de défauts majeurs, des travaux de génie civil seront à prévoir ponctuellement. Ceux-ci sont intégrés dans le devis estimatif.

2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Collecteur EC entre chambre n°1351 et son exutoire :

- Inspection caméra et curage de la canalisation.
- Fraisage des racines et/ou autres obstacles.
- Travaux de génie civil si nécessaire (sondages, réalisation d'une chambre intermédiaire, modification des chambres, réparation ponctuel).
- Mise en place de la gaine.

3. ORGANISATION ET ASPECTS FONCIERS

La servitude n°2007/000704 inscrite au registre foncier concernant la répartition des coûts d'entretien de cette canalisation est défini selon le tracé A-D du plan annexé.

Tronçon A – C (120 m) :

- Commune de Bursinel (1/2)
- Commune de Gilly (1/2)

Tronçon C – D (45 m) :

- Commune de Bursinel (1/3)
- Commune de Gilly (1/3)
- Domaine de l'Oujonnet (1/3)

Le devis estimatif ci-dessous tient compte de cette répartition.

4. DEVIS ESTIMATIF DES TRAVAUX

	Montant CHF Chemisage tronçon A-C (Gilly-Bursinel)	Montant CHF Chemisage tronçon C-D (Gilly-Bursinel-Oujonnet)
Curage canalisation réalisé par Kunzli (facture)	595.00	215.00
Inspection caméra réalisé par AITV (facture)	955.00	345.00
Travaux de chemisage (devis)	27'650.00	10'350.00
Travaux de génie civil (estimation)	14'500.00	5'500.00
Honoraires Bernard Schenk SA pour phase d'étude	4'350.00	1'650.00
Honoraires Bernard Schenk SA pour phase d'exécution	3'650.00	1'350.00
Divers et imprévus (environ 8 %)	3'800.00	1'200.00
Total HT	55'500.00	20'610.00
TVA 8.1%	4'495.50	1'669.40
Total TTC (arrondi)	60'000.00	22'300.00

Répartition des coûts selon exercice de la servitude n°2007/000704 inscrite au registre foncier.

	TOTAL HT	TOTAL TTC (arrondi)
Commune de Bursinel (1/2 x AC + 1/3 x CD)	34'630.00	37'435.00
Commune de Gilly (1/2 x AC + 1/3 x CD)	34'630.00	37'435.00
Domaine de l'Oujonnet (1/3 x CD)	6'875.00	7'430.00

La Commune de Bursinel étant maître d'œuvre, la demande de crédit, soit un total de **CHF 82'300 TTC**, est demandée au Conseil général. Une refacturation sera établie à la fin des travaux à la Commune de Gilly et au domaine de l'Oujonnet.

REMARQUES

Le montant des travaux de chemisage est basé sur des offres rentrées et le montant des travaux de génie civil sur une estimation. Ces travaux sont prévus au printemps 2025.

5. FINANCEMENT

Le financement sera pris sur le fond de réserve Epuraton.

6. CONCLUSION

Sous réserve de l'acceptation du Conseil communal de Gilly, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Bursinel

vu le préavis N° 11-2024,
entendu les rapports des Commissions de Finance et d'Epuraton,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
décide d'adopter le préavis N° 11-2024 concernant une demande de crédit de CHF 82'300.- TTC, qui sera refacturé à la Commune de Gilly à hauteur de CHF 37'435 TTC et au Domaine de l'Oujonnet à hauteur de CHF 7'430 TCC, pour le chemisage du collecteur d'eaux claires situé sur la parcelle n°150 du domaine de l'Oujonnet.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 22 octobre 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
Vincent Burnier



La Secrétaire
Christiane Gerber



Annexe : plan de situation

